

COMMUNE DE MOUGUERRE

Département des Pyrénées-Atlantiques – Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2025
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES**

L'an deux mille vingt-cinq, et le trois du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Roland HIRIGOYEN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Elu(e)s présent(e)s : M. HIRIGOYEN, Maire, Mesdames BERNATETS, BOQUET, DESRAMÉ, DURQUETY, HIRIGOYEN, JUZAN-AUBERT, LABORDE, PICARD et VERDOT et Mrs ETCHEBARNE, EYHARTS, GARNIER, GODIN, HARISMENDY, OLCOMENDY et PAILLAUGUE.

Absent(e)s ayant donné procuration :

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames ELISSALDE, GAUVRIT, HARAN, MENDES-LANGOT et PINTO DA SILVA, Messieurs CURUTCHET, JEANNEAU, SAVALOIS, SIMAO et SUHARRART.

Secrétaire de séance : Madame DESRAMÉ.

Thème	Numéro de la délibération	Intitulé de la délibération
Administration générale	2025-07-03-01	Adoption du Procès-Verbal de la séance du 15 mai 2025 ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
	2025-07-03-02	Compte rendu des décisions du Maire – PAS DE VOTE
Finances Marchés publics	2025-07-03-03	Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) - ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
	2025-07-03-04	Adhésion à la Centrale d'achats de La Fibre 64 ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
Ressources humaines	2025-07-03-05	Modification du tableau des effectifs - Création d'un emploi permanent - ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
Aménagement du territoire	2025-07-03-06	Rapport annuel (2024) de la Commission Communale d'Accessibilité - ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Urbanisme Foncier	2025-07-03- 07	Acquisition d'un terrain dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
	2025-07-03- 08	Acquisition de terrain dans le cadre du projet d'aménagement du chemin de Pagadoi - ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
	2025-07-03- 09	Dénomination des voies communales ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Mouguerre dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Pau – 50 cours Lyautey, CS 50543, 64010 Pau Cedex – via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent.

Fait à Mouguerre, Publié sur le site internet et affiché sur les panneaux de la Mairie le 07 juillet 2025.

Le Maire, Roland HIRIGOYEN


